



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

assurance catastrophes naturelles

Question écrite n° 96235

Texte de la question

M. Patrice Calméjane attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le financement de la garantie catastrophe naturelle. Les compagnies d'assurances annoncent pour l'année 2011 une augmentation plus que sensible des primes pour l'assurance habitation (entre 5 % à 11 % selon les compagnies et mutuelles) justifiant principalement cela par le coût des catastrophes climatiques de fin 2009 et 2010, qui auraient générés des versements importants de primes aux sinistrés. Alors qu'en parallèle sur chaque assurance il est prélevé 12 % au titre du fonds des catastrophes naturelles, il lui demande de bien vouloir lui faire part d'un bilan des sommes récoltées sur 2008-2009 et 2010 et des sommes réellement épuisées afin de mesurer la nécessité ou pas d'augmenter les primes des assurances habitation par les assurances.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Calméjane](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96235

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 2010, page 13628

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)